

Préparation de la sortie de confinement

Réunion des présidents des fédérations de maires
et des maires de grandes villes - 29 avril 2020

La **préparation de sortie du confinement** exige une **mise en relation de contraintes et enjeux** relevant de domaines différents, étroitement dépendants les uns des autres : **capacités d'accueil** (dépendant des surfaces et de l'organisation des locaux), **conditions sanitaires et de sécurité** (dépendant des équipements et des forces d'intervention de la collectivité), **efficacité et complémentarité des organisations** internes et externes à l'école, **volontariat des familles et effectifs d'élèves** à scolariser (dépendant des informations reçues et de la confiance accordée aux institutions), **disponibilité des personnels** enseignants et non enseignants (dépendant de leur santé et de celle de leurs proches).

Objectifs du présent document :

- information et concertation avec les membres de la communauté éducative et les partenaires ;
- mémo des points à prendre en compte en préparation de la sortie de confinement.

1. Démarche de concertation – co-construction – co-validation

- Objectifs prioritaires : poursuite du service public d'éducation, réduction de la fracture scolaire, aide aux élèves et familles en difficulté (y compris insécurité intra-familiale)
- Cadrage national et mise en œuvre locale dans le cadre d'un projet porté par les chefs d'établissement, les IEN de circonscription, les directeurs d'école et la collectivité de rattachement
- Communication régulière avec les personnels et les familles
- Mobilisation des instances (conseil d'administration, conseil d'école) et avenants aux règlements intérieurs (horaires, récréations, gestes barrières et comportements, gestion des incivilités...)
- Tableau de bord de suivi de mise en œuvre des conditions sanitaires, des protocoles d'accueil et de vie scolaire, et validation conjointe État – collectivité selon des cahiers des charges nationaux
- **NB : reprise des activités à l'école conditionnée par la sécurité sanitaire**

2. Calendrier de scolarisation progressive

- Pré-rentree des enseignants le 11 mai (demi-journées de concertation et de formation)
- Maternelle et élémentaire – semaine du 11 mai (dates à définir en fonction des lieux)
- 6ème, 5ème – semaine du 18 mai si le département est au « vert »
- Effectifs faibles adaptés aux surfaces disponibles, 15 élèves maximum (estimation à établir site par site)
- Traçabilité précise des présences et regroupements (pour recherche et test des cas contacts)
- Maintien de l'accueil des enfants de personnels nécessaires à la gestion de crise (avec leur classe, dans une autre classe, dans des lieux hors école)
- **NB : identification des personnels enseignants et non enseignants qui restent en confinement en raison du risque de forme grave de Covid-19 ou de la proximité avec des personnes à risque**

3. Identification des élèves à scolariser

- Courrier État – collectivité vers les parents annonçant le protocole de retour à l'école et la démarche de sécurisation
- Incitation au retour à l'école pour les élèves à besoins pédagogiques spécifiques, pas d'école à la carte
- Information des familles sur les mesures de prévention – protection et suivi des intentions de scolarisation assurés par les directeurs / chefs d'établissement, en relation avec la collectivité

4. Organisation pédagogique

- Priorité donnée aux apprentissages fondamentaux
- Évaluation et notation passent au second plan
- Pas de double journée pour les professeurs, incitation au travail en équipe / binôme
- Principe général de la continuité pédagogique à distance
- Articulation de phases de travail en présentiel et distanciel
- Aménagement et adaptation des enseignements en fin d'année et au début de l'année prochaine

5. Protocole d'accueil des élèves

- Groupes de parole sur le confinement et la continuité pédagogique : difficultés, réussites...
- Éducation à l'hygiène, aux gestes barrières et à la distanciation physique
- Présentation du cadre de fonctionnement et des règles de vie en commun : entrées – sorties, circulation à sens unique, récréations, salle de classe...
- Présentation du fonctionnement pédagogique
- **NB : accueil et information de parents d'élèves**

6. Préparation et entretien des locaux selon cahiers des charges nationaux

- Nettoyage de propreté des locaux inutilisés depuis plusieurs semaines
- Nettoyage humide (ni balais, ni aspirateur) et désinfection des locaux une fois par jour
- Désinfection des surfaces spécifiques au moins une fois par jour
- Rangement, aération...

7. Équipements d'hygiène et de protection selon cahiers des charges nationaux

- Savon liquide, essuie-main papier (accès aux sanitaires)
- Gel hydro-alcoolique pour les adultes (et les élèves à partir du collège)
- Fiches de protocoles de nettoyage et désinfection fournies par les autorités de santé
- Lingettes et/ou produits courants de désinfection des surfaces de travail et des outils pédagogiques
- Formation des personnels d'entretien
- Masques grands publics fournis par le ministère aux personnels éducation nationale et aux élèves des collèges qui n'en disposeraient pas
- **NB : contribution des personnels (et des élèves à partir du collège) au nettoyage**

8. Règles de vie à l'école définies par les personnels, en relation avec la collectivité

- Distanciation physique
- Entrées - sorties échelonnées, accueil extérieur à l'école (maternelle)
- Fluidification des accès (éviter les attroupements)
- Récréations décalées
- Circulation à sens unique (si possible)
- Une salle de classe / une table de travail pour la journée (y compris repas)
- **NB : mobilisation et responsabilisation des parents (prise de température, éviction scolaire...)**

9. Activités périscolaires et services

- Restauration scolaire ou repas froid ou panier repas fourni par la famille
- Pas de service d'internat
- Transports scolaires à adapter autant que possible, en relation avec l'équipe d'école ou d'établissement qui veille à une répartition des élèves en fonction du lieu de résidence (gestes barrières, masques et consignes de droit commun dans les transports)
- Maintien de la garderie et des activités périscolaires
- Mise en œuvre des activités "Sport, santé, civisme et culture" (2S2C)